

service, faire de la publicité et essayer honnêtement de rendre la ligne rentable. Ce n'est pas ce que nous avons constaté. La compagnie, de propos délibéré et en vertu d'une ligne de conduite bien établie, a cherché non pas à faire de l'argent cette année-là mais à offrir dans tous les domaines un service aussi pitoyable que possible pour pouvoir revenir l'année d'après devant la Commission et dire qu'il fallait se rendre à l'évidence, que la ligne n'était pas rentable et qu'il fallait l'abandonner.

Les chemins de fer n'ont pas fait le moindre effort, comme les entreprises dans des domaines où s'exerce la concurrence, pour rendre ces lignes rentables en fournissant un bon service. S'ils sont d'avis que la ligne ne rapporte pas sans effort, ils décident de s'en débarrasser, de plier bagages. Peu importe les conséquences qui en résultent pour les localités et pour les gens. J'estime qu'une entreprise qui a reçu des Canadiens un monopole et qui en a retiré tout ce qu'il était possible d'en extraire quand les choses allaient bien, n'a pas le droit d'abandonner l'exploitation d'une ligne, nuisant ainsi aux gens de la localité, sans les dédommager amplement.

Le parrain du bill a fait un pas dans cette direction et, je le répète, il faut l'en féliciter chaleureusement. Mais va-t-il assez loin? En écoutant son discours, si bien présenté et documenté, je me suis posé une question: Ne serait-il pas dans l'intérêt de la population de ces régions et plus régulier, étant donné que les chemins de fer ont utilisé ces lignes prises pour la plupart à même le domaine public, que la compagnie de chemin de fer qui abandonne une ligne soit obligée de remettre l'emprise au domaine public? Combien de demandes d'abandon de lignes recevrait-on si l'on disait aux compagnies de chemins de fer: C'est très bien. Vous pouvez abandonner la ligne si c'est dans l'intérêt public de la localité mais, en pareil cas, toute propriété...

M. Clancy: Puis-je poser une question à l'honorable représentant? Il devrait connaître la loi. S'il consulte les statuts, il verra qu'en cas d'abandon d'une ligne, la loi prévoit déjà à qui appartient la propriété et également à qui vont les droits miniers.

M. Greene: Monsieur l'Orateur, je ne sais pas au juste si l'honorable député...

M. Clancy: Vous avez les mêmes lois que moi.

M. Greene: Si c'est un renseignement que l'honorable député vient de me donner, je l'en remercie. J'ignorais cet état de choses à l'égard des droits miniers. Je sais que la propriété foncière de ces voies ferrées reste au chemin de fer à perpétuité si tel est son désir, qu'il cesse ou non de l'exploiter. Mon

honorables amis me fait savoir que les droits miniers peuvent être perdus. Si tel est le cas, je n'en savais rien. Ce que je dis reste sujet aux conditions qui existent dans les provinces de l'Ouest, où la loi relativement aux droits miniers est différente de celle de l'Ontario. Autant que je sache, le chemin de fer conserve les droits miniers, même s'il abandonne l'exploitation de la voie ferrée. C'est l'impression que j'ai, mais que l'on rectifie si je me trompe. Or, à mon sens, cela n'est ni juste ni convenable. Les chemins de fer devraient être tenus de prendre une décision. S'ils veulent cesser l'exploitation d'une voie ferrée parce qu'elle n'est pas rentable, ils devraient être astreints à rétrocéder le terrain soit aux propriétaires des fonds attenants, soit à la municipalité ou à la province en cause. Les compagnies ne devraient certes pas pouvoir supprimer le service, faire ce qu'elles veulent des lignes de chemin de fer, pour ensuite enlever aux municipalités ou aux provinces tous droits sur ces lignes.

Mon honorable ami a fait un pas dans la bonne voie, mais j'estime, en toute déférence, que nous devrions aller beaucoup plus loin. D'après moi, il ne faudrait pas permettre aux chemins de fer de faire fi des droits des gens comme ils l'ont fait jusqu'ici en ce qui concerne l'abandon d'exploitation des lignes. Dans la partie ouest de ma circonscription, dont j'ai parlé tantôt, cette question préoccupe vivement la population. Ce fut une des premières régions de cette grande province à être colonisée. Je sympathise beaucoup avec les honorables vis-à-vis qui préconisent, de temps à autre, des programmes en vue d'exploiter et de mettre en valeur le Nord canadien, mais je dois avouer que j'ai ressenti certaines craintes. J'ai vu trop de régions, comme la partie ouest de ma circonscription, qui sont exploitées depuis bien des années—il s'agit, en l'occurrence d'une région à proximité de la capitale du Canada—et qui sont négligées et oubliées au cours des ans. Cette région a été exploitée aussi longtemps qu'elle a été pourvue de ressources forestières, puis elle a été abandonnée au point où, actuellement, elle n'est même plus desservie par les chemins de fer. Dans une certaine mesure, il me semble contradictoire de parler de l'aménagement de routes d'accès aux ressources et d'exploiter le Grand Nord, tandis que, dans les régions qui comptent les localités les plus anciennes, telle la circonscription que je représente, l'expansion est à peu près inexistante et, apparemment, tous les gouvernements se sont fort peu souciés de ce que cette région a été oubliée, négligée et sous-développée.

Croyez-moi, dans la région dont j'ai parlé, ce ralentissement s'est fait non seulement